

# République du Sénégal

-----0-----

## Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux



Lotissement CICES Lot n° 58A - BP : 249 - Dakar RP - Tel. : (221) 33 827.74.53 - Fax: (221) 33 827 70 88 - e-mail: [cncr@cncr.org](mailto:cncr@cncr.org) - Site web: [www.cncr.org](http://www.cncr.org)

**« Pour nourrir le pays, misons sur les exploitations familiales agricoles et appuyons-les ! »**

### **Déclaration de Thiès sur l'Acte III de la Décentralisation**

Nous, responsables des organisations paysannes membres du CNCR des différentes régions du pays, réunis à Thiès le 08 novembre 2013 pour échanger sur le projet de réforme dénommé « Acte 3 de la Décentralisation », en partenariat avec des organisations de la société civile,

Constatons :

- La non implication du CNCR dans le processus de concertation sur le projet ;
- Le faible niveau d'information des populations locales sur les tenants et aboutissants de la réforme ;
- L'absence d'une évaluation participative et inclusive de la décentralisation au Sénégal ;
- Une précipitation du processus de concertation dictée par les échéances électorales au détriment d'un processus participatif et inclusif prenant en compte toutes les dimensions de la réforme ;
- Une réflexion à deux vitesses au lieu une réflexion globale tenant compte toutes les dimensions (politique, organisationnelle, sociale, économique, culturelle et environnementale), la cohérence entre les différents échelons de collectivités locales et les ressources humaines, techniques et financières ;
- La conduite en parallèle de trois réformes (Réforme des institutions, Réforme foncière, le code pastoral et Acte 3 de la décentralisation) importantes et étroitement liées à la gouvernance foncière et des ressources naturelles.

Fort de ces constats, nous sommes convaincus que :

- Le processus de concertation sur l'Acte 3 de la décentralisation doit garantir une forte implication de tous les acteurs et en particulier les populations locales et leurs organisations comme stipulé dans la note de cadrage de la réforme ;
- La structuration administrative du milieu rural sénégalaise à travers les villages et les communautés rurales ne constitue pas un handicap pour le développement mais plutôt un atout pour son impulsion. Elle constitue un avantage comparatif ;
- La réforme doit prendre en compte les dimensions sociale, économique et de la cohérence globale avec une préservation et une gestion durable des ressources naturelles (foncier, eaux, forêt, environnement) et halieutiques ;
- Les objectifs de la réforme ne peuvent être atteints sans la mobilisation des moyens humains, techniques et financiers nécessaires

Appelons l'État à :

- Impliquer le CNCR dans la concertation dans les meilleurs délais avant les prochaines étapes ;
- **Renforcer les concertations au niveau de la base pour permettre à tous les acteurs notamment les ruraux de contribuer au processus de réflexion sur la réforme qui doit intégrer leurs préoccupations et leurs réalités pour son application effective ;**
- Renforcer la communication sur les enjeux et péripéties de l'Acte 3 de la décentralisation ;
- Prendre le temps requis pour garantir une réforme concertée et acceptée par les différents acteurs en dissociant le processus avec les prochaines élections locales ;
- Mettre en cohérence le processus de réflexion sur l'Acte 3 de la décentralisation et ceux sur la réforme foncière, le code pastoral et la réforme des institutions.

Fait à Thiès, le vendredi 08 novembre 2013